

Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 24/06/2025

Publié le 24/06/2025

ID : 039-243900420-20250623-95_2025-DE



Extrait du registre des délibérations
du bureau de la communauté de communes du Val d'Amour

République française
Département du Jura

Séance du 23 juin 2025

Date de convocation

17 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, lundi 23 juin à 18h00 le Bureau de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Chamblay au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

Objet

**Signature de la convention de partenariat avec Jura Tourisme & Attractivité pour l'utilisation de l'outil numérique
« Jur'Aventures » et règlement de l'abonnement annuel
N°95/2025**

Nombre de membres

11

Présents

9

Représentés

0

Excusés

2

Votants

9

Présents

Mesdames Pate, Giancatarino, Hählen.

Messieurs Rougeaux, Bigueur, Brochet, Ramaux, Chevanne, Vuillet.

Excusés MM. Truchot, Théry.

Absents

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-1 et suivants,

Vu les statuts de la Communauté de communes du Val d'Amour,

Vu la stratégie touristique de développement local portée par la collectivité,

Vu la proposition de convention de partenariat établie par l'Agence Jura Tourisme & Attractivité dans le cadre du déploiement de l'outil numérique « Jur'Aventures »,

Vu le budget primitif 2025 voté par la collectivité,

Considérant que Jur'Aventures est une application mobile gratuite développée par Jura Tourisme et Furet Company, proposant des parcours ludiques et interactifs à destination des familles et du jeune public,

Considérant que l'adhésion au dispositif permet de créer des jeux de découverte géolocalisés sur le territoire, favorisant ainsi la valorisation du patrimoine naturel, culturel et historique local,

Considérant que cette offre numérique contribue à l'attractivité du territoire et s'inscrit pleinement dans les objectifs de développement d'un tourisme innovant et familial,

Considérant que le coût annuel de ce partenariat s'élève à 1900€ TTC, comprenant l'accès à l'outil de création de parcours (1500€ TTC) et la maintenance (400€ TTC),

Le Bureau, après en avoir délibéré, par 8 voix pour et 1 abstention (Sandra Hählen ne prenant pas part au vote), décide :

Article 1 – D'approuver la signature de la convention de partenariat avec Jura Tourisme & Attractivité pour l'intégration de l'outil numérique « Jur'Aventures ».

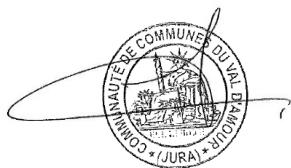
Article 2 – D'autoriser le Président de la Communauté de communes du Val d'Amour à signer ladite convention et tout document afférent à sa mise en œuvre.

Article 3 – D'approuver le règlement de l'abonnement annuel de 1 900€ TTC, au titre de l'année 2025, imputé au budget de la section de fonctionnement – ligne « Développement touristique ».

Article 4 – De charger le service tourisme de coordonner, en lien avec Jura Tourisme, la création des premiers parcours à destination du public familial.

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

Etienne Rougeaux
Le Président



Virginie Pate
Secrétaire de séance

